

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**3ème Réunion de 2014**

**Séance du 7 avril 2014**

CG20140407\_5  
id. 687

*L'an deux mille quatorze le sept avril , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBERT, M. ASTOUL, M. ASTRUC, M. AURIENTIS, M. BAYLET, M. BESIERS, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DAGEN, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GARRIGUES, M. GARRIGUES, M. GONZALEZ, M. GUILLAMAT, M. HEBRAL, M. LACOMBE, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MARTY, M. MASSIP, M. MOUCHARD, M. QUEREILHAC, M. RAYNAL, M. ROGER, M. ROSET, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. TABARLY, M. VIGUIE*

*Absents :*

**RÉPARTITION DES CRÉDITS D'ENTRETIEN ROUTIER POUR  
2014**

A l'occasion de notre session consacrée au Budget Primitif pour 2014, nous avons voté une enveloppe globale de crédits d'entretien s'élevant à **2 842 500 €**, hors carburants et entretien du matériel, et se décomposant comme suit :

<input type="checkbox"/> article 60633 sous-fonction 621 fournitures de voirie.....	<b>270 000 €</b>
<input type="checkbox"/> article 60633 sous-fonction 621 fournitures de voirie.....	<b>520 000 €</b>
<input type="checkbox"/> article 61523 sous-fonction 621 entretien et réparation par l'entreprise.....	<b>1 100 000 €</b>
<input type="checkbox"/> article 6135 sous-fonction 621 locations d'engins et modulaires.....	<b>90 000 €</b>

<input type="checkbox"/> article 60633 sous-fonction 622 fournitures de voirie.....	<b>80 000 €</b>
<input type="checkbox"/> article 61523 sous-fonction 622 entretien et réparation par l'entreprise.....	<b>60 000 €</b>
<input type="checkbox"/> article 62181 sous-fonction 621 remboursement rémunération personnels de l'ex Parc	<b>722 500 €</b>

### **Orientations 2014**

Comme les années précédentes, Monsieur le Président de la deuxième commission a organisé une réunion, dans chacune de nos subdivisions départementales, pour permettre aux Conseillers Généraux de faire le point, avec les services, sur l'évolution de notre réseau routier et définir ainsi les priorités 2014 dans le domaine de l'entretien.

La répartition des crédits, par subdivision et par article, se fait au prorata du patrimoine à entretenir. Elle est ajustée en fonction des remarques recueillies lors de ces réunions. Les grands domaines de l'entretien routier, le maintien en état des itinéraires qui ne sont pas programmés en travaux, le renouvellement de la signalisation horizontale et la gestion des dépendances sont pris en compte.

### **I – Le domaine routier**

#### **1) L'entretien des chaussées**

La rénovation des couches de roulement se poursuit cette année dans le cadre du programme d'investissement.

Cette année sont prises en compte les sections des routes départementales, 12, 15, 30, 928, 964 et 999.

Pour les autres sections en attente d'une programmation future, les dégradations les plus importantes seront traitées dans le cadre des crédits d'entretien.

Le programme de remise en état des routes de 3ème catégorie se poursuit. Près de 37 kilomètres d'enduit seront réalisés en 2014. Pour les autres sections de routes départementales qui présentent des dégradations importantes, celles-ci seront prises en compte dans la campagne d'entretien des chaussées (*annexe 1*).

Pour assurer la sécurité des usagers et pérenniser le patrimoine routier départemental, des interventions diverses (reprises de chaussées, purges ponctuelles, poutres de rives) sont programmées dans le cadre de l'entretien courant.

## 2) Les ouvrages d'art

Comme les années précédentes, les crédits destinés à cette tâche permettent de remettre en état un nombre conséquent de petits ouvrages et de murs de soutènement. Ces travaux, réalisés en subdivision ou par l'équipe spécialisée de notre Collectivité, permettent de pérenniser ce patrimoine.

## 3) La signalisation horizontale

La politique d'entretien de la signalisation horizontale est basée sur un cycle de renouvellement de 4 ans, ramené à 2 ans pour les axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie :

Année 2011 : Axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (710 km),

Année 2012 : Axes d'une partie des routes départementales de 3ème catégorie (730 km),

Année 2013 : Axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (710 km).

Année 2014 : Bandes de rives des routes de 1ère et 2ème catégorie (411 km) ainsi que l'axe des routes de 3ème catégorie non-traité dans l'année 2012 (300 km).

Cette année, les bandes de rives des routes de 1ère et 2ème catégorie seront renouvelées ainsi que les axes de certaines routes départementales de 3ème catégorie (*annexe 2*). Comme l'an dernier, je vous proposerai lors de la Décision Modificative n°1 un programme complémentaire de signalisation horizontale des routes de 3ème catégorie non balisées actuellement. Il en reste 39 kilomètres.

## **II – Les dépendances**

### 1) L'entretien des dépendances vertes et Dossier d'Organisation du Fauchage et du débroussaillage

L'entretien des accotements et talus au sein de nos subdivisions représente une part importante de l'activité.

Conscient des enjeux environnementaux, le Conseil Général s'est engagé bien avant 2009 à entretenir de façon raisonnée les abords des routes.

Lors de la Décision Modificative numéro 1 de juin 2009, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le Dossier d'Organisation du Fauchage et du Débroussaillage sur son réseau routier.

Garantir les meilleures conditions de sécurité routière tout en préservant au maximum la biodiversité de la faune et de la flore était l'objectif de ce dossier.

J'ai souhaité aller beaucoup plus loin et développer le fauchage raisonné, visant à intégrer le développement durable au cœur de l'entretien des accotements routiers et du paysage.

Il s'agit de concilier les objectifs de sécurité, de maintien de la viabilité des infrastructures et les enjeux économiques et environnementaux.

Un dossier séparé vous permet de prendre connaissance du détail des nouvelles procédures.

Le fauchage raisonné est une méthode qui prend en compte la croissance des plantes et la vie des animaux en ajustant les interventions et la hauteur de coupe de fauchage.

Désormais, un seul passage correspondant à une largeur de rotor sera réalisé sur les accotements lors de la 1ère et 2ième intervention annuelle. Les points singuliers (carrefours, dégagement de visibilité, panneau de signalisation) seront toujours pris en compte.

Nos équipes sur le terrain maîtrisent déjà ces nouvelles dispositions. De la sorte, en plus de protéger l'environnement, c'est vers une réduction des dépenses, notamment d'énergie et de maintenance, que nous tendons.

## 2) L'écoulement des eaux

Le curage de fossés et le nettoyage d'aqueducs sont nécessaires à un bon écoulement des eaux de ruissellement. Un travail important, permettant l'évacuation de feuilles mortes dans certains secteurs sensibles, est réalisé au sein de nos subdivisions, grâce à des aspirateurs broyeurs (3 sur l'ensemble des antennes). Un linéaire important de fossés est ainsi traité.

Les demandes de compléments d'intervention émanant de riverains sont en constante augmentation, ce qui nécessite une planification des interventions sur plus d'un trimestre.

## 3) L'entretien des plantations d'alignement

La politique de surveillance des plantations d'alignement mise en place permet de mieux identifier les stations nécessitant une intervention d'entretien. Les diagnostics d'évaluation de la résistance mécanique et de l'état sanitaire des plantations permettent d'établir les programmes d'entretien (*annexe 3*).

Cette politique préconise des tailles douces à l'intérieur du houppier, réalisées par des entreprises spécialisées. L'enlèvement des gourmands sur les fûts des arbres est réalisé en régie au sein de chaque subdivision.

### **III – La surveillance du réseau routier et la viabilité hivernale**

Le Conseil Général a mis en place **une veille téléphonique**, en dehors des heures normales de service et hors période de viabilité hivernale, animée par un cadre d'astreinte et complétée par une organisation sur le terrain avec des équipes d'intervention. Cette organisation mobilise 19 personnes (1 cadre de permanence, de 4 techniciens, ou agents de maîtrise, et 14 adjoints techniques).

En 2013, 457 interventions hors heures de service ont été réalisées par nos équipes d'astreinte dans le cadre du service continu et de la surveillance du réseau routier départemental (*annexe 4*).

Entre le 21 novembre et le 12 décembre 2013 quelques épisodes neigeux ont mobilisé nos équipes sur le nord et l'est du département. Près d'une vingtaine d'interventions de salage hors heures de services ont été nécessaires pour assurer la viabilité des chaussées.

Lors de la période qui s'étale de mi-décembre à début mars, **le service hivernal** assuré par les agents des subdivisions départementales, permet de maintenir la sécurité sur le réseau routier départemental en luttant contre les effets du verglas et de neige.

Avec un dernier hiver clément et peu de températures négatives, seules quelques opérations de salage ont été réalisées, principalement en fond de vallées et sur les ouvrages.

Les fortes précipitations qui se sont abattues sur les Pyrénées et la Région Midi-Pyrénées les 22, 23 et 24 janvier ont provoqué une montée des eaux de la Garonne. En prévision d'une crue, les services ont été mobilisés dès le vendredi 24 au soir.

Le Département de Tarn-et-Garonne est passé en vigilance orange le samedi 25 janvier au matin dès l'instant où la crue de la Garonne a été annoncée.

Les agents sur le terrain ont œuvré le samedi 25, le dimanche 26 et le lundi 27 pour signaler les routes départementales coupées à la circulation et positionner les différentes déviations.

Des équipes en renfort sont venues remplacer les agents d'astreinte pour respecter les temps de travail.

Dès le lundi 27 janvier, au matin, après la décrue, l'ensemble des personnels des subdivisions de CASTELSARRASIN et VERDUN/GARONNE ont nettoyé les chaussées submergées pour permettre l'exploitation de la route.

Deux routes départementales, les RD 928 à Bourret et RD 14 à Castelsarrasin, ayant subi des dégradations importantes, ont dû rester coupées à la circulation temporairement.

Les travaux de réparation engagés par le Département, après reconstitution des réseaux par les concessionnaires, ont permis de rapidement réouvrir à la circulation ces routes :

- la RD 14, le 12 février,
- la RD 928, le 20 février.

Vous trouverez, ci-après, un projet de répartition des crédits d'entretien, ventilés par subdivision départementale et par article (*annexe 5*).

Je vous demanderais de bien vouloir adopter cette répartition pour l'exercice 2014.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Approuve le programme 2014 d'entretien routier ;
- Approuve la répartition des dotations 2014 ci-annexées pour un montant global de 2 842 500 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET